

# Les carrières en CHU

Jean-Paul Saint-André

Carrefour Pathologie 22/11/07

# La première étape : AHU (ou CCA)

- **Statut hospitalo-universitaire contractuel**
- **Comment**
  - Etre docteur en médecine et
    - Avoir obtenu un DES depuis moins de 3 ans (ou diplôme équivalent d'un pays de l'UE)
    - Ou avoir obtenu un M2R ou une thèse depuis moins de 3 ans
  - Recrutement par décision conjointe du DG du CHU et du doyen de la faculté
    - **après avis (sur proposition) du chef de service et des instances (CME et conseil de gestion de la faculté)**
  - Nomination pour 2 ans, renouvelable 2 fois 1 an

# AHU. Rémunération

	<b>CHU</b>	<b>Université</b>
<b>Avant 2 ans</b> (brut)	1432 € + 477,37 € (indemnité de service public exclusif)	1364 €
<b>Après 2 ans</b> (brut)	1667 € + 477,37 € (indemnité de service public exclusif)	1558 €

# Praticien Hospitalier Universitaire

- **Statut hospitalo-universitaire contractuel (mais PH)**
- **Comment?**
  - Avoir effectué au moins 2 ans en tant que CCA ou AHU
  - Exercer en tant que CCA ou AHU ou avoir cessé depuis moins de 2 ans
  - Etre inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de PH
  - Proposition par la Faculté et le CHU
    - **projet hospitalo-universitaire titulaire**
  - Examen du dossier par la sous-section compétente du CNU
    - Audition du candidat
  - Nomination par décision conjointe du DG et du Doyen

# Praticien Hospitalier Universitaire

- **Durée des fonctions** : 8 ans au total au maximum (les fonctions en tant qu'AHU ou CCA font partie de cette durée totale)
- **Au terme du contrat**
  - PH, pas forcément dans le même établissement
  - Concours de MCU-PH
  - ***Pour l'ACP : impossibilité de se présenter directement au concours de PU-PH***

# MCU-PH. Recrutement

- **Concours type 1**

- Etre AHU ou ancien AHU, âgé de moins de 45 ans, ou PHU, ou PH, avec au moins un an de fonctions effectives.
- Etre titulaire d'un doctorat (ou d'un DEA ou d'un M2R)
- Ou titres et diplômes équivalents d'un pays de l'UE

- **Concours type 2**

- Ne pas remplir les conditions ci-dessus
- Etre titulaire de l'HDR, ou d'un doctorat d'université ou d'un diplôme étranger équivalent

# MCU-PH. Recrutement

- **Remplir les prérequis de la sous-section du CNU**
  - Cf : recommandations de la sous-section 42-03
  - Appartenance à une équipe de recherche labellisée recommandée
  - Pré audition l'année précédant le concours
- **S'assurer qu'un poste est disponible!**
- **Se présenter devant la sous-section du CNU réunie en jury (avril)**
- **Etre inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de MCU-PH**
- **Présenter sa candidature devant le conseil de faculté et la CME (juin)**

# MCU-PH Carrière

## Nomination en tant que MCU-PH stagiaire

- Un an
- Proposition de titularisation par le conseil de Faculté et la CME
- Pas d'indemnité de service public exclusif pendant la période de stage

## Carrière H : à l'ancienneté

### Carrière U :

- **MCU-PH de seconde classe** (3 échelons)
- **Possibilité de promotion à la première classe** (6 échelons) :
  - décision de la sous-section du CNU dans la limite des possibilités allouées
- **Possibilité de promotion à la hors-classe** (6 échelons)
  - décision de la sous-section du CNU dans la limite des possibilités allouées



# MCU-PH. Rémunération mensuelle brute

	<b>Université</b>	<b>CHU</b>	Indemnité de service public exclusif
<b>2<sup>ème</sup> classe</b> 2 <sup>ème</sup> échelon	2317,01 €	2417,76 € (après 3 ans)	477,37 €
<b>1<sup>ère</sup> classe</b> 2 <sup>ème</sup> échelon	3051,56 €	2662,67 € (après 6 ans)	477,37 €
<b>1<sup>ère</sup> classe</b> 6 <sup>ème</sup> échelon	3722,64 €	3395,32 € (après 15 ans)	477,37 €
<b>Hors classe</b> 6 <sup>ème</sup> échelon chevron 3	4366,50 €	3630, 65 € (après 18 ans)	477,37 €

# PU-PH. Recrutement

## Concours type 1 :

- **MCU-PH** ayant au moins 2 ans d'ancienneté
- Etre titulaire de l'**HDR**
  - Ou titres et diplômes équivalents d'un pays de l'UE
- Avoir accompli l'**obligation de mobilité**
  - Un an par périodes de 3 mois au minimum

## Concours de type 2 :

- Chercheurs et anciens chercheurs

## Concours de type 3 :

- PH au 6<sup>ème</sup> échelon au moins

## Concours de type 4 :

- MCU-PH ayant au moins 10 ans d'ancienneté et titulaire de l'**HDR**

# PU-PH. Recrutement

- **Remplir les prérequis de la sous-section du CNU**
  - Cf : recommandations de la sous-section 42-03
  - ***HDR et mobilité pour tous les types de concours***
  - Appartenance à une équipe de recherche labellisée recommandée
  - Pré audition l'année précédant le concours
- S'assurer qu'un poste est disponible
- Se présenter devant la sous-section du CNU réunie en jury (avril)
- Etre inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de PU-PH
- Présenter sa candidature devant le conseil de faculté et la CME (juin)

# PU-PH. Carrière

- **Nomination en tant que PU-PH de seconde classe** (avec éventuellement reprise d'ancienneté)
  - 6 échelons
- **Carrière H : à l'ancienneté**
- **Carrière U :**
  - **Possibilité de promotion à la première classe** (3 échelons)
    - décision de la sous-section du CNU dans la limite des possibilités allouées
  - **Possibilité de promotion à la classe exceptionnelle** (2 échelons)
    - décision de la sous-section du CNU dans la limite des possibilités allouées
    - Passage de CE1 à CE2 sur décision de la sous-section du CNU

# PU-PH. Rémunération mensuelle brute

	<b>Université</b>	<b>CHU</b>	Indemnité de service public exclusif
2 <sup>ème</sup> classe 2 <sup>ème</sup> échelon	3155,85 €	2735,01 € (avant 3 ans)	477,37 €
2 <sup>ème</sup> classe 6 <sup>ème</sup> échelon	4366,50€	3362,59 € (après 6 ans)	477,37 €
1 <sup>ère</sup> classe 6 <sup>ème</sup> échelon	5277,89	3990,17 € (après 9 ans)	477,37 €
CE1 Chevron 3	5758,52	4528,10 € (après 12 ans)	477,37 €
CE2 Chevron 2	5985,24	4528,10 € (après 12 ans)	477,37 €

# PH en CHU

- **PH : un statut unique**, quel que soit le lieu d'exercice
- **PH en CHU** : possibilité de participer à l'enseignement
  - Pratique dans les services
  - Théorique à la Faculté (éventuellement avec un statut de chargé d'enseignement ou d'attaché d'enseignement)
- **PH en CHU** : possibilité de participer à une activité de recherche dans une équipe labellisée

**CUFP**

Collège Universitaire  
Français des Pathologistes

**Pour en savoir plus**

<http://www.college-pathologistes.com>





# **Les carrières de la recherche**

# La première étape

- **Formation à la recherche**
  - M2R (1 an)
  - Thèse d'université (3 à 5 ans)
    - Temps plein ou temps partiel
- **Dans une équipe de recherche labellisée rattachée à une école doctorale**
  - Inserm
  - CNRS
  - UPRES (ministère de la recherche)
- **Financement**
  - Année recherche internat
  - Postes d'accueil Inserm (2 ans, à la fin de l'internat)
  - Contrat d'assistant de recherche CNRS pour AHU
  - Bourse

# Post doctorat

- **Au moins un an**
- **De préférence à l'étranger**
  - Validation de mobilité au cas où...
- **Quand?**
  - Après la thèse
    - Mais le plus tôt possible
- **Utile quel que soit le choix de carrière**
- **Financement**
  - Bourse post doc.
  - Toute autre forme de financement

# Chercheur titulaire

- **Inserm ou CNRS ou INRA**
  - Concours très sélectifs!!!
- **Chargé de recherche**
  - CR1
  - CR2
- **Directeur de recherche**
  - DR2
  - DR1
  - DR0
- **Rémunération** équivalente à la partie universitaire d'un MCU-PH (CR1) ou d'un PU-PH (DR)
- **Possibilité de complément de rémunération** par contrat d'interface (Inserm), vacations hospitalières....
- **Peut représenter une étape dans une carrière** (cf. concours de type 2 de recrutement des PU-PH)

# HU titulaire

- **La recherche**

- L'une des missions de tout HU
- Peut, pendant au moins une partie de la carrière, représenter une part importante de l'activité
- De nombreux HU sont directeurs d'unité Inserm ou CNRS
- L'activité de recherche est un critère majeur d'appréciation des dossiers de demande de promotion HU.